



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231114-DELIB1411202302-DE

Date de la convocation : 07.11.2023

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

N°02

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyn BLANC, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX et Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

Absents : Monsieur Jérôme CASALIS.

Pouvoir : Madame Cécile CHEVALIER à Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

A été élue secrétaire de séance : Madame Nathalie CLAIRAULT.

OBJET :

CESSION DE MATERIEL INUTILISE VENTE EN LIGNE DE MATERIEL

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont elle n'a plus l'utilité, la commune De Bonnieux met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères « Webenchères ».

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

Par délibération N° 5 du 26 Mai 2020, (article 10), le Conseil Municipal a délégué au maire le soin de « décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal la vente aux enchères d'un four dont la valeur est supérieure à 4 600€ =} Four mixte 11 niveau GN1/1 avec support pour four EKF1111TC, composé d'un système de nettoyage Automatic KWT/A et d'une sonde A Cœur avec support EKSCS



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'APT
COMMUNE DE BONNIEUX

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 084-218400208-20231114-DELIB1411202302-DE

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieur de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise la vente du four référencé ci-dessus, dont le prix excède nominalelement 4 600€, au prix résultant de la mise aux enchères.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre en considération la sortie des biens du patrimoine de la commune de Bonnieux, qui sera enregistré conformément aux disposition budgétaires et comptables de la M57.
- Autorise monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécutions de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire
Nathalie CLAIRAULT

Le Maire
Pascal RAGOT

